

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (UQAM)
VICE-RECTORAT À LA VIE ACADÉMIQUE
Service de soutien académique (SSA)
Cycles supérieurs

ÉVALUATION ET SOUTENANCE
DE LA THÈSE EN COTUTELLE (Québec/France)

1. Principes généraux

- 1.1. La thèse doit être déposée simultanément dans les deux établissements partenaires.
- 1.2. La composition du jury de thèse doit répondre aux exigences de l'entente-cadre de cotutelle et doit être approuvée par les deux établissements. Le jury de soutenance est composé à parité de scientifiques désignés par les deux établissements partenaires. Il est composé de 5 à 8 membres. Il comprend habituellement les deux directeurs de thèse, un professeur de chacun des établissements partenaires et au moins deux membres extérieurs aux deux institutions.
- 1.3. Le ou les membre(s) externe(s) ne sont pas comptabilisés dans la parité entre membres québécois et français.
- 1.4. Les deux directeurs de thèse, québécois et français, disposent d'un vote chacun pour l'acceptation de la thèse et pour la mention.
- 1.5. La thèse donne lieu à une soutenance unique, au Québec ou en France, reconnue par les deux établissements.
- 1.6. Le lieu de soutenance détermine le processus d'évaluation et de soutenance de la thèse.
- 1.7. Les normes entourant la soutenance doivent répondre aux exigences des deux établissements.

2. Soutenance prévue à l'UQAM

Document de référence

Article 8 et annexes 2 et 5 du [Règlement des études de cycles supérieurs](#).

Dépôt de la thèse

- 2.1. Le SSA doit recevoir l'autorisation du dépôt de la thèse signée par les deux directeurs de thèse (formulaire SDU-105d [Autorisation de dépôt d'un travail de recherche de cycles supérieurs](#)). Pour la partie française, un courriel de la part du directeur français peut suffire.
- 2.2. La thèse doit être déposée en nombre d'exemplaires suffisant au **Service de soutien académique (SSA)**. Il faut déposer un exemplaire pour chaque membre du jury ainsi qu'un exemplaire pour le SSA (exemple : 7 exemplaires pour un jury formé de 6 membres).

- 2.3. Le SSA se chargera de transmettre une copie la thèse, accompagnée des normes et procédures entourant l'évaluation, à tous les membres du jury (québécois et français).
- Pour plus de détails concernant le processus d'évaluation de la thèse, veuillez consulter le Règlement no 8 (R8) de l'UQAM (article 8.3.2) : www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/REGLEMENT_NO_8.pdf

Nomination des membres du jury

- 2.4. Pour une soutenance de thèse en cotutelle, l'UQAM suggère de former un jury de **6 membres votants**. Le jury doit comprendre les deux directeurs de thèse, un professeur provenant des deux établissements partenaires (UQAM et France) ainsi que deux membres externes aux deux établissements. Très exceptionnellement, les établissements français autorisent des jurys à 5 personnes, incluant un seul externe.
- 2.5. La direction de programme doit remplir et signer le formulaire SDU-786 [Nomination des membres du jury d'évaluation d'un travail de recherche](#), en indiquant clairement la fonction et l'institution d'attache de chacun des membres. Par exemple : directeur de recherche UQAM, directeur de recherche de l'établissement français, président du jury UQAM, évaluateur UQAM, évaluateur de l'établissement français, membre externe aux deux établissements. Le formulaire est ensuite transmis au doyen de la Faculté/École, puis il est ensuite transmis au SSA pour approbation finale. Le SSA se charge d'obtenir l'accord de l'établissement français concernant la proposition de nomination du jury.

Évaluation de la thèse

IMPORTANT : Les exemplaires de la thèse ne seront transmis aux évaluateurs qu'à partir du moment où le jury sera accepté par les deux institutions. À compter de la date d'envoi de la thèse, les évaluateurs ont un **délai de 3 mois** pour transmettre leur rapport au SSA.

- 2.6. À l'UQAM, contrairement au processus en France, **tous** les membres du jury doivent compléter le formulaire SDU-603 [Évaluation d'un travail de recherche de cycles supérieurs](#) et rédiger un rapport d'évaluation qui comprend :
- 2.6.1. la recommandation d'acceptation ou de rejet de la thèse;
 - 2.6.2. la mention accordée;
 - 2.6.3. un rapport critique détaillé.

Tableau comparatif	
Systèmes de notation en vigueur à l'UQAM et en France pour la mention accordée à la Thèse	
UQAM	Universités françaises
Excellent	Très honorable avec félicitations du jury*
Très bien	Très honorable
Bien	Honorable
Échec	Échec

*Voir le point 3.5.4 qui suit.

- 2.7. Lorsque la thèse est acceptée pour soutenance, la direction du programme convient avec le doctorant et les membres du jury de la date, de l'heure et du lieu de la soutenance. Le SSA doit avoir reçu les rapports d'évaluation de tous les membres du jury, la date, l'heure et le lieu de la soutenance au moins **deux semaines avant la soutenance**. Le non-respect de ce délai entraîne l'annulation de la soutenance. À partir de ces informations, le SSA convoque officiellement la soutenance.

IMPORTANT : Le doctorant et les directeurs de thèse sont fortement priés de tenir compte des délais spécifiés dans le Règlement No 8 et de ne pas prévoir ou annoncer une date de soutenance avant d'avoir obtenu l'autorisation du SSA.

Soutenance

- 2.8. Veuillez consulter l'Annexe 2 du R8 de l'UQAM pour obtenir toute l'information entourant le *Cadre de référence pour l'organisation des soutenances de thèse* : www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/REGLEMENT_NO_8.pdf

Suivi de la soutenance

- 2.9. Tout de suite après la soutenance, le président du jury doit remplir le formulaire SDU-104a [Évaluation révisée d'une thèse de doctorat \(après soutenance\)](#) et assurer le suivi approprié auprès de la direction de programme.
- 2.10. Il est de la responsabilité du doctorant de s'informer de toutes exigences particulières à l'obtention de son diplôme en France, tel que la rédaction, par le président du jury, d'un rapport de soutenance.

Dépôt final

- 2.11. Le SSA doit recevoir 2 copies (non reliées) de la version définitive de la thèse (aucune version électronique n'est autorisée).
- 2.12. Le SSA doit recevoir le formulaire SDU-1088 [d'Approbation de corrections mineures effectuées à un travail de recherche et répartition des crédits d'enseignement](#). Ce formulaire doit être signé par le directeur de recherche uqamien. En ce qui concerne le directeur français, le cas échéant, un courriel confirmant qu'il est satisfait des corrections effectuées peut suffire. Le formulaire qui ne concerne pas l'étudiant doit aussi être signé par la direction du programme.
- 2.13. Il ne doit y avoir aucune répartition des crédits d'enseignement avec le directeur de thèse français.
- 2.14. Le doctorant doit également remplir, signer et transmettre au SSA, le formulaire SDU-522 [Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs](#).
- 2.15. Suite à la réception de tous les documents mentionnés précédemment, le SSA procédera à l'envoi du dossier au Registrariat de l'UQAM pour diplomation du doctorant. Il se chargera également de transmettre une copie des rapports de chaque évaluateur au service approprié de l'établissement français.

Soutien financier

- 2.16. À l'UQAM, certaines facultés offre un montant forfaitaire pour rembourser une partie des coûts reliés au déplacement du doctorant québécois ou à celui d'un des membres du jury, québécois ou français, lors de la soutenance. Ce montant est versé par transfert budgétaire, après la soutenance. À cet effet, voir l'assistante administrative du département concerné à l'UQAM.

3. Soutenance prévue en France

Document de référence

Arrêtés du [6 janvier 2005](#) et du [7 août 2006](#)

IMPORTANT : Veuillez vous informer des procédures et normes entourant l'évaluation et la soutenance de thèse auprès des responsables de l'établissement français où la soutenance se déroule. Si la soutenance est prévue en France, c'est le processus d'évaluation et de soutenance français qui s'applique.

Dépôt de la thèse

- 3.1. Le SSA doit recevoir l'autorisation du dépôt de la thèse signée par les deux directeurs de thèse (formulaire SDU-105d [Autorisation de dépôt d'un travail de recherche de cycles supérieurs](#)). Pour la partie française, un courriel de la part du directeur français peut suffire.
- 3.2. Le Service de soutien académique (SSA) doit recevoir un exemplaire de la thèse lors du dépôt initial même si le dépôt officiel est effectué auprès de l'établissement français. Habituellement, en France, ce sont les doctorants qui se chargent de transmettre une copie de la thèse à tous les membres du jury (québécois et français).

Nomination des membres du jury (article 19 de l'arrêté du 7 août 2006)

- 3.3. Pour une soutenance de thèse en France, l'UQAM suggère de former un jury de **6 membres votants**. Le jury doit comprendre les deux directeurs de thèse, un professeur provenant des deux établissements partenaires (UQAM et France) ainsi que deux membres externes aux deux établissements (normalement les deux rapporteurs de thèse).
- 3.4. La direction de programme doit remplir et signer le formulaire SDU-786 [Nomination des membres du jury d'évaluation d'un travail de recherche](#) en indiquant clairement la fonction et l'institution d'attache de chacun des membres. Par exemple : directeur de recherche UQAM, directeur de recherche de l'établissement français, rapporteurs (habituellement 2 externes), examinateurs. Le formulaire est transmis au doyen de la Faculté/École pour signature avant d'être transmis au SSA. Le SSA doit approuver la proposition de nomination du jury même dans le cas d'une soutenance en France. S'il y a lieu, il est l'interlocuteur chargé de négocier avec l'établissement français concernant la composition du jury.

Évaluation de la thèse

IMPORTANT : Dans le cas d'une soutenance en France, c'est l'établissement français (ou le doctorant) qui est chargé de transmettre une copie de la thèse aux membres du jury. Les membres du jury doivent communiquer avec l'établissement français pour toutes questions entourant le processus d'évaluation et de soutenance en France.

3.5. En France, le processus d'évaluation et de soutenance de thèse est encadré par l'arrêté ministériel relatif aux études doctorales du 7 août 2006 (extraits des articles 18, 19 et 20) :

- 3.5.1. La thèse est préalablement examinée par au moins **2 rapporteurs**. Les rapporteurs doivent être extérieurs à l'école doctorale et à l'établissement français. Les rapporteurs font connaître leur avis par des rapports écrits sur la base desquels le chef d'établissement autorisera la soutenance. Ces rapports sont communiqués au jury et au candidat avant la soutenance.
- 3.5.2. Les membres du jury désignent parmi eux un président et, le cas échéant, un rapporteur de soutenance. Le directeur de thèse ne peut être choisi ni comme rapporteur de soutenance, ni comme président du jury.
- 3.5.3. Dans le cadre de ses délibérations, le jury apprécie la qualité des travaux du candidat, son aptitude à les situer dans leur contexte scientifique ainsi que ses qualités d'exposition.
- 3.5.4. Le président signe le rapport de soutenance qui est contresigné par l'ensemble des membres du jury. La plus haute mention (Très honorable avec félicitations) est réservée à des candidats aux qualités exceptionnelles démontrées par les travaux et la soutenance. Cette mention ne peut être décernée qu'après un vote à bulletin secret et unanime des membres du jury. Dans ce cas, le président du jury établit un rapport complémentaire justifiant cette distinction.

Suivi de la soutenance à l'UQAM

- 3.6. Avant la soutenance, le SSA doit recevoir une copie du rapport effectué par les 2 rapporteurs externes.
- 3.7. Le SSA doit aussi recevoir une copie du *Rapport de la soutenance* rédigé par le président du jury et contresigné par tous les membres du jury. En effet, ce document sera exigé pour la diplomation du doctorant à l'UQAM.
- 3.8. La direction du programme doit remplir la section «Synthèse de l'évaluation par le SCAE» du formulaire SDU-105c [Synthèse de l'évaluation d'un travail de recherche de cycles supérieurs](#), en prenant soin d'ajouter "APRÈS SOUTENANCE", sous l'intitulé du formulaire. Le SCAE doit déterminer la mention à partir de celle de la France :

UQAM	Universités françaises
Excellent	Très honorable avec félicitations du jury*
Très bien	Très honorable
Bien	Honorable
Échec	Échec

*Voir le point 3.5.4 qui précède.

Dépôt final

- 3.9. Le SSA doit recevoir 2 copies (non reliées) de la version définitive de la thèse (aucune version électronique n'est autorisée).
- 3.10. Le SSA doit recevoir le formulaire SDU-1088 [Approbaton de corrections mineures effectuées à un travail de recherche et répartition des crédits d'enseignement](#). Ce formulaire doit être signé par le directeur de recherche uqamien. En ce qui concerne le directeur français, le cas échéant, un courriel confirmant qu'il est satisfait des corrections effectuées peut suffire. Le formulaire qui ne concerne pas l'étudiant doit aussi être signé par la direction du programme.
- 3.11. Il ne doit y avoir aucune répartition des crédits d'enseignement avec le directeur de thèse français.
- 3.12. Le doctorant doit également remplir, signer et transmettre au SSA, le formulaire SDU-522 [Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs](#).
- 3.13. Suite à la réception de tous les documents mentionnés précédemment, le SSA procédera à l'envoi du dossier au Registrariat de l'UQAM pour diplomation du doctorant.

Soutien financier

- 3.14. À l'UQAM, certaines facultés offre un montant forfaitaire pour rembourser une partie des coûts reliés au déplacement du doctorant québécois ou à celui d'un des membres du jury, québécois ou français, lors de la soutenance. Ce montant est versé par transfert budgétaire, après la soutenance. À cet effet, voir l'assistante administrative du département concerné à l'UQAM.